

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2026

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de procès-verbal ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux des précédentes séances du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2026.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 8

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026 - 2027

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026 - 2027 ;
- Vu l'avis de la commission budgétaire du 30 mars 2026 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 avril 2026 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la brochure des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026 - 2027 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale pour l'année universitaire 2026 - 2027.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 19

Contre : 6

Abstentions : 6

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027 ;
- Vu l'avis de la commission budgétaire du 30 mars 2026 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 avril 2026 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la brochure des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 19

Contre : 6

Abstentions : 6

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Approbation des marchés

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les marchés listés ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les marchés publics listés ci-dessous ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Marché n°2025-050 passé en procédure formalisée portant sur la maintenance préventive et curative des installations électriques (courants forts, TGBT et groupes électrogènes) de l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le marché n°2025-050 passé en procédure formalisée portant sur la maintenance préventive et curative des installations électriques (courants forts, TGBT et groupes électrogènes) de l'Université Paris Nanterre.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 7

Article 2 : Marché n°2026-002 passé en procédure formalisée portant sur la fourniture d'objets promotionnels et de kits de rentrée destinés à l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le marché n°2026-002 passé en procédure formalisée portant sur la fourniture d'objets promotionnels et de kits de rentrée destinés à l'Université Paris Nanterre.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 19

Contre : 8

Abstentions : 5

Article 3 : Marché n°2026-004 portant mise en propreté des locaux et espaces de l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le marché n°2026-004 portant mise en propreté des locaux et espaces de l'Université Paris Nanterre.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 20

Contre : 10

Abstention : 0

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Article 4 : Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de cartes sans contact dédiées au dispositif « Carte Multiservice de l'Étudiant »

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, l'adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de cartes sans contact dédiées au dispositif « Carte Multiservice de l'Étudiant ».

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 9

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Projet global d'aménagement et de requalification des franges de l'Université

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre du 17 avril 2023 approuvant le schéma urbain, la programmation et le montage foncier et autorisant la Présidente de l'Université à engager la désaffectation de 1.142 m² d'une partie de la parcelle X 319 ;
- Vu le projet de délibération n°2026/00155 relatif au projet global d'aménagement et de requalification des franges de l'Université dans le cadre de la ZAC Seine Arche : constat d'inutilité, approbation des échanges et des cessions nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'autoriser la Présidente de l'Université à engager auprès de son ministère de tutelle le processus visant à la déclaration d'inutilité, au déclassement et à la remise au domaine des emprises appartenant à l'État, dont l'Université Paris Nanterre est - ou à vocation à devenir - affectataire, objet des échanges et les cessions nécessaires au projet global ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la délibération n°2026/00155 relative au projet global d'aménagement et de requalification des franges de l'Université dans le cadre de la ZAC Seine Arche : constat d'inutilité, approbation des échanges et des cessions nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 7



Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Approbation de la vente de l'appartement issu du legs Carjeu

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de délibération n°2026/00162 relatif à la vente de l'appartement issu du legs Carjeu, présentée en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la vente de l'appartement situé au 11 bis rue du Val de Grâce, 75005 Paris, issu du legs Carjeu ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la délibération n°2026/00162 relative à la vente de l'appartement issu du legs Carjeu.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 20

Contre : 3

Abstentions : 8

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Circulaire des services 2025 - 2026 (complément sur le référentiel des charges pour fonction)

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de circulaire des services 2025 – 2026 complétant le référentiel des charges pour fonction ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les modifications apportées à la circulaire des services ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la circulaire des services pour l'année universitaire 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 17

Contre : 3

Abstention : 0

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 AVRIL 2026**

Objet : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant les usagers de l'Université Paris Nanterre au conseil de La contemporaine

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures présentées en séance de Blanche Guiriec en tant que titulaire et de Joséphine Ameye en tant que suppléante représentantes des usagers, proposées par le directeur de La contemporaine ;

Considérant qu'il revient aux représentantes et représentants des usagers au conseil d'administration de désigner un membre titulaire et un membre suppléant représentant les usagers de l'Université Paris Nanterre au conseil de La contemporaine ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Les représentantes et représentants des usagers au conseil d'administration, présents ou représentés, s'abstiennent à l'unanimité des suffrages sur les candidatures de Blanche Guiriec en tant que titulaire et de Joséphine Ameye en tant que suppléante représentantes des usagers.

Nombre de membres en exercice : 5

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 4

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

